AR Prefecture
016-211601836-20260321-03_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

MAIRIE DE
LESIGNAC-DURAND
(16310)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mars à huit heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Lésignac-Durand.

Date de convocation :17 mars 2026

Objet : Elections des adjoints

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. DUTEIL Pascal
M. BEAULIEU Joël
Mme BRANDY Brigitte
Mme BEDOUET Nathanaëlle
M. MICHALLEK Alexis
Mme MARZACK Justine
Mme VILLELEGIER Valérie
M. AGOSTINELLI Armand
M. THIBAUD Julien
Mme VAN DER VELDEN Katharina
M. VAN DER VELDEN Vincent

Absents : NEANT

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant

AR Prefecture
016-211601836-20260321-03_2026-DE
Reçu le 23/03/2026

la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).... 1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]..... 8
f. Majorité absolue 5

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VILLELEGIER Valérie	8	huit
.....		
.....		
.....		
.....		

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme VILLELEGIER Valérie.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

MAIRIE de LESIGNAC DURAND 16 (Charente)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
A Lésignac-Durand, le 23 mars 2026
Le Maire,
AGOSTINELLI Armand